



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 73229

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort réservé par le Gouvernement du Laos aux populations hmongs réfugiées dans les montagnes. Ces personnes sont en effet persécutées depuis trente ans par le Gouvernement sous prétexte qu'elles ont combattu, directement ou leurs ascendants, aux côtés des soldats français et américains. Ces victimes, qui vivent terrées dans les montagnes comme des animaux, étaient au nombre de 300 000 environ en 1975 ; elles sont aujourd'hui estimées à 8 000. Le 4 juin dernier, 170 personnes se sont rendues aux autorités laotiennes, épuisées et malades d'errance. Depuis, on reste sans nouvelles de leur part. Actuellement, l'armée a encerclé la zone de Xaysomboun. Dix-huit personnes (dont des enfants) ont été tuées par l'armée dans la zone de Bolikhamxay. De plus, 6 558 Hmongs, réfugiés en Thaïlande, sont menacés d'expulsion. Cette situation intolérable mérite d'être portée devant le Conseil de sécurité des Nations unies afin de faire pression sur le Gouvernement laotien pour qu'il cesse de persécuter ces populations innocentes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles démarches il compte entreprendre pour défendre efficacement les droits à la vie et à la reconnaissance des Hmongs réfugiés.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ni territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part sous l'uniforme français aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte une aide humanitaire et une aide au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations-unies, notamment le programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) et le programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73229

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8434

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9942